



## *Section de la Haute Marne*

Le 6 décembre 2012

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

### **Réunion informelle du 6 décembre 2012**

L'ensemble des représentants des organisations étaient conviés ce jour à une réunion informelle sur l'invitation de Mme Dupuy DDFIP et Mme Godard directrice du pôle fiscal.

Deux sujets étaient à l'ordre du jour :

- La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux
- L'expérimentation du rapprochement du service de l'enregistrement et de la publicité foncière

#### **La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux**

Le dispositif actuel d'évaluation des locaux commerciaux date de 1970. Les locaux sont donc évalués avec comparaison avec un local-type trouvé dans la commune. Cette notion disparaîtra au profit de l'institution d'une grille tarifaire.

Pour être le proche de la réalité économique du territoire, des secteurs d'évaluations seront créés, secteurs qui tiendront compte notamment du développement des intercommunalités.

Au niveau départemental, cela concerne 8488 locaux pour 5305 propriétaires .

Mme Godard explique que cette révision préfigure de la future révision des valeurs locatives des locaux d'habitation mais à plus grande échelle.

Dès le mois de février jusqu'en avril 2013, les propriétaires seront invités à déposer une déclaration pour chacun des locaux qu'ils détiennent. Cette campagne devrait s'achever fin juin 2013.

La télé procédure sera possible, l'ensemble des déclarations papiers seront quant à elles transmises à l'ESI soit directement par le propriétaire ou le CDIF.

FO s'inquiète des conséquences de la mise en œuvre de ce dispositif sur les agents du CDIF qui sont en majorité nouvellement affectés, sachant que le CDIF sera également la cellule d'assistance compétente pour l'ensemble des locaux du département. Mme Godard répond qu'une Inspectrice Divisionnaire nouvellement affectée viendra en mission de soutien et animation. Les géomètres seront sans doute également mis à contribution.

Une réunion sur ce sujet se déroulera lundi 10 décembre au CDIF avec l'ensemble des agents du service.

Des formations relatives à la nouvelle déclaration seront également mises en œuvre courant janvier au sein même du service.

### **Affaire à suivre de très près donc...**

#### **L'expérimentation du rapprochement du service de l'enregistrement et de la publicité foncière**

La DDFIP de la Haute-Marne s'est portée volontaire pour participer à cette expérimentation et sa candidature a été retenue ainsi que 4 autres départements pour les motifs suivants :

- ❖ les deux services sont situés dans le même bâtiment (pas de problème immobilier)
- ❖ la Conservation des Hypothèques (dont la dénomination sera Service de la Publicité Foncière au 1<sup>er</sup> janvier 2013 SPF) n'accuse pas de retard dans le traitement de ses actes

Les objectifs de cette expérimentation sont :

- De mettre fin au rattachement de la mission de l'enregistrement aux services des impôts des entreprises, éloignée du cœur de métier du SIE.
- Favoriser les synergies entre le pôle enregistrement et le SPF qui en dehors des particuliers, partagent un public commun d'usagers professionnels
- Valoriser et maintenir les compétences des agents de ces deux services
- Respecter les compétences des agents, qui poursuivront leurs fonctions actuelles au sein du service unifié

Mme Dupuy précise que ce dispositif permettra de consolider la fragilité du pôle

enregistrement tout en apportant soutien au niveau du personnel du SPF. Chaque agent conservera ses missions actuelles. FO rappelle à Mme Dupuy les conséquences désastreuses de la création des SIP où chaque agent issu de filière différente devait conserver ses missions, en oubliant cependant que les agents d'accueil seraient forcément contraints d'être polyvalents.

Mme Dupuy admet qu'en effet la charge de l'accueil ne pourra pas être confiée uniquement à un agent de l'enregistrement et que nécessairement les agents de la publicité foncière seront également amenés à exercer des missions d'enregistrement. Des formations pourront être mises en place et seront adaptées aux chefs de service et agents affectés.

Cette « fusion » se fera à effectif constant selon Mme Dupuy.

**Affaire également à suivre...**

**N'hésitez pas à nous tenir au courant du déroulement de la mise en place de ces deux dispositifs, nous resterons vigilants !**